Police municipale

Ville de
Kingersheim

513/2026

Arrêté provisoire portant réglementation au stationnement

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 03 août 2026

Vu Les articles L 2542-2 et L 2213-1 au L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

CONSIDERANT que dans le cadre de la manifestation du Festival de l'Avenir organisée le samedi 29 août 2026 par les Ami.e.s des Sheds, et qui aura lieu sur le parking des Sheds, il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement.

ARRETE

Article 1 – Le stationnement est interdit sur le parking des Sheds, le samedi 29 août 2026 à compter de 8h00 jusqu'à 20h00.

- Une pré signalisation sera mise en place à compter du jeudi 27 août 2026.

Article 2 – Les véhicules en infraction au stationnement, seront enlevés et mis en fourrière aux frais et risques du propriétaire, conformément aux articles L 325-1, R 325-1, R325-12 du Code de la Route.

Article 3 – Les Services municipaux de la ville procéderont à l'installation des panneaux adéquats.

Article 4 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Laurent Riehe

MAIRIE DE KINGERSHEIM - Haut-Rhin -

2 Place de la Réunion - 68260 KINGERSHEIM
tél 03 89 62 56 74 - fax 03 89 57 47 35 - e-mail police.municipale@kingersheim.fr